

RESEAU BIENVENUE A LA FERME

Pour adhérer au réseau et bénéficier de son suivi

Objectifs

- Découvrir le réseau « Bienvenue à la Ferme » et positionner son exploitation par rapport aux critères d'adhésion du réseau.
- Adapter ses activités d'accueil et/ou de vente, afin de pouvoir adhérer au 1^{er} réseau d'accueil en France.
- Adhérer au réseau « Bienvenue à la Ferme » : bénéficier de l'animation du réseau pour promouvoir son activité d'accueil et/ou de vente.
- Bénéficier du suivi et des conseils personnalisés du réseau « Bienvenue à la Ferme » dans une optique de constante progression et d'adéquation de ses pratiques avec l'éthique de la marque. Ci-dessous.

Public cible

Agriculteur souhaitant valoriser, dynamiser ou lancer son activité de vente directe, gastronomie à la ferme, loisirs (fermes de découverte, ferme pédagogique, ferme équestre, ...).

L'ATTER a délégué de marque BAF pour le volet hébergement.

Modalités

Visite de pré-agrément :

Visite d'un conseiller pendant 2 à 3 heures pour :

- Visiter la ferme et ses infrastructures, notamment les lieux qui pourront être vus par les visiteurs, lors des périodes d'accueil (bâtiments d'élevage, locaux de transformation, points de vente, salle d'accueil etc...),
- Faire le point sur la situation de l'exploitation aujourd'hui : activité d'accueil et/ou de vente, ateliers, main d'œuvre, communication, abords de la ferme...
- Présenter le réseau « Bienvenue à la Ferme » : sa démarche qualité (charte éthique + cahier des charges correspondant à la formule concernée), sa promotion, son animation, ses cotisations.
- Voir si l'agriculteur peut intégrer le réseau « Bienvenue à la Ferme » (avec ou sans recommandations) au moyen des grilles d'agrément du réseau.

Visite d'agrément :

Le réseau BAF s'appuie sur une commission d'agrément composée de responsables professionnels.

La visite d'agrément est réalisée par une commission restreinte composée d'au moins deux professionnels du réseau, d'un conseiller de la Chambre et éventuellement des partenaires, des services de l'état compétents (DDCSPP,...), de l'Office de Tourisme, du Comité départemental du Tourisme, des associations de consommateurs (...) qui sont fortement encouragés à participer à la visite

Cette visite d'agrément a pour objectif de :

- Rappeler les valeurs du réseau et son éthique.
- Vérifier le respect des critères de la charte éthique et du cahier des charges de l'activité concernée (+ le guide d'interprétation pour la formule Produits de la Ferme).
- Confronter les points de vue techniques et professionnels.

Adhésion au Réseau Bienvenue à la Ferme :

Après accord de la commission d'agrément et en lien avec les éventuelles recommandations, l'agriculteur peut adhérer au réseau.

Remise d'un kit d'outils de promotion (panonceau, auto-collants...)

Après l'adhésion, visites de suivi régulières :

Visite d'un conseiller pendant 2 à 3 heures pour :

- Faire le point sur la situation de l'exploitation : évolutions, projets ...
- Vérifier le respect des critères de la charte éthique et du cahier des charges de l'activité concernée (en lien notamment avec d'éventuelles préconisations réalisées par le passé) : les grilles correspondantes sont complétées.
- Rappeler les actions de promotion et d'animation proposées par le réseau « Bienvenue à la Ferme ».
- Permettre à l'adhérent de mieux parler du réseau « Bienvenue à la Ferme » à ses clients et à d'autres producteurs.

Reconduction annuelle de l'adhésion :

Chaque année l'adhérent doit se réengager formellement.

Documents remis

Visite de pré-agrément : Copie des grilles d'agrément, complétées et annotées par le conseiller, dans un délai de 3 semaines après la date de rendez-vous.

Visite d'agrément : compte-rendu de la visite comprenant :

- le contexte de l'exploitation,
- l'évaluation du respect des chartes : analyse des grilles d'agrément de la charte éthique et du cahier des charges de l'activité concernée (avec recommandations si nécessaire),
- la conclusion de la commission d'agrément,

Rédaction et envoi du compte-rendu dans un délai de 5 semaines après la date de rendez-vous.

Visite de suivi : compte-rendu de la visite comprenant :

- le contexte de l'exploitation et ses éventuelles évolutions,
- un bilan des critères techniques et qualitatifs : analyse des grilles de suivi de la charte éthique et du cahier des charges de l'activité concernée (avec recommandations si nécessaire),
- un bilan sur la communication,
- la conclusion de la visite de suivi.

Rédaction et envoi du compte-rendu dans un délai de 4 semaines après la date de rendez-vous.

Préalables ou conditions

Accepter de recevoir le conseiller, ainsi que la commission sur son exploitation et compléter l'ensemble des documents demandés.

Prestations associées

Étude de faisabilité d'un projet de transformation à la ferme,
Dossier de demande de financement pour des investissements en diversification,
Attestation de Producteur Vendeur,
Mes produits en ligne,
Marchés de producteurs de Pays.

Tarifs

Visite de pré agrément gratuite.

Visite d'agrément gratuite.

Adhésion au réseau BAF selon barèmes CA81 : chaque année le producteur renouvelle son adhésion de manière volontaire au mois de septembre/octobre.

	Tarifs HT
Bienvenue à la Ferme : Visite pré-agrément	0,00 €
Bienvenue à la Ferme : Cotisation de base Agritourisme (non due si l'agriculteur si adhésion à l'ATTER hébergement)	60,00 €
Bienvenue à la Ferme : Adhésion Produits de la ferme	111,00 €
Bienvenue à la Ferme : Adhésion Goûter à la ferme	90,00 €
Bienvenue à la Ferme : Adhésion Ferme auberge	161,00 €
Bienvenue à la Ferme : Adhésion Ferme équestre	152,00 €
Bienvenue à la Ferme : Adhésion Ferme de découverte et/ou Ferme pédagogique	109,00 €
Bienvenue à la Ferme : Droit d'entrée nouvel adhérent	25,00 €
Bienvenue à la Ferme : Adhésion Location salles	53,00 €
Bienvenue à la Ferme : Visite de suivi	0,00 €
Bienvenue à la Ferme : Hébergement	67,00 €

Visite de suivi incluse dans le montant de l'adhésion.

Intervenants

- **Audrey GUIGNARD**

Conseillère agritourisme, BAF, MPP

Albi – a.guignard@tarn.chambagri.fr – 05.63.48.83.74

- **Carole BOU**

Conseillère circuits fermés, produits courts

Albi – c.bou@tarn.chambagri.fr – 05.63.48.83.99

- **Marie-Line CAZENAVE**

Albi – ml.cazenave@tarn.chambagri.fr – 05.63.48.83.87

- **Stéphanie CAMAZON**

Conseillère agriculture biologique et restauration collective

Albi – s.camazon@tarn.chambagri.fr – 05.63.48.83.95

- **Fabienne LABORDE-MILAA**

Albi – f.laborde-milaa@tarn.chambagri.fr - 05 63 48 83 83

- **Clothilde DOUMENGE**

Lacaune - c.doumenge@tarn.chambagri.fr – 05 63 37 06 21

- **Carole COLIN**

Gaillac - c.colin@tarn.chambagri.fr – 05 63 57 70 63

- **Chrystel LACZ**

Albi - c.lacz@tarn.chambagri.fr - 05 63 48 83 83

Mise à jour : 2 janvier 2017

P3-TOURISM-03-BAF

OPE.COS.OUT.n°2.28-02-2011

Siège Social

96 rue des agriculteurs
BP 89

81003 ALBI Cedex

Tél : 05 63 48 83 83

Fax : 05 63 48 83 09

Email : accueil@tarn.chambagri.fr